



DÉLIBÉRATION N° 2019- 29/CCOG-RH
Relative à la Création de 2 emplois fonctionnels de
Directeur général adjoint des services (strate 40 à 150 000 habitants)

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents.....	15
Absents	14
Procurations.....	02
Votants	17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : 19 AVR. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA Joseph**, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Ariène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT Georges**, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De M. JACOBIE Micky à **M. PESNA** Bendy
De M. CHAUMET Chris à **M. VERDA** Joseph

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



DÉLIBÉRATION N° 2019- 29/CCOG-RH
Relative à la Création de 2 emplois fonctionnels de
Directeur général adjoint des services (strate 40 à 150 000 habitants)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

CONSIDÉRANT les transferts de compétences dans le cadre de la loi Notre ainsi que des enjeux du territoire, la CCOG a besoin de renforcer l'encadrement de ses services

CONSIDÉRANT le besoin de la création de 2 emplois fonctionnels de Directeur général adjoint des services (strate de 40 à 150 000 habitants).

CONSIDÉRANT que, conformément au décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, fixant les conditions de recrutement ;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ne prévoit la voie du recrutement direct pour un directeur général adjoint des services que pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants ;

CONSIDÉRANT que les dépenses sont inscrites au budget et imputées au chapitre globalisé 012 – charges du personnel et des frais assimilés ;

La Présidente explique et propose la création de deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services (strate de 40 à 150 000 habitants).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUÏ les explications de la Présidente et sur sa proposition ;

Approuve la création deux emplois fonctionnels de Directeur général adjoint des services (strate de 40 à 150 000 habitants), à temps complet, dans les conditions détaillées ci-dessus ;

Autorise la Présidente à signer tout document administratif et contractuel s'y rapportant.

VOTE =>

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 12 avril 2019
Pour extrait conforme



La Présidente,

Sophie CHARLES